

Référence : **D1**Domaine : **Dépense**Titre : **Mandats complémentaires facture multi-budget***Annexes : N/A*

MANDATS COMPLEMENTAIRES FACTURE MULTI-BUDGET

Objet de la présente fiche

S'assurer dans le cadre du contrôle de paiement des dépenses, de la concordance entre le montant de la facture et le total des mandats émis dans les différents budgets.

Pré-Requis réglementaire

L'ordonnateur établit des mandats sur des budgets différents et une seule pièce justificative originale existe.

Une répartition doit être établie par l'ordonnateur définissant la part supportée par chaque budget et faisant apparaître le montant total de la facture.

Sur cet état ne figure pas les numéros de mandats concernés, les différents services de l'ordonnateur n'établissant pas les mandats des différents budgets le même jour.

Cette répartition devient une PJ (bonne pratique à préconiser).

Pré – requis Technique : Le seuil de sélection dans le CHD s'applique au seul montant des mandats et non des factures.

Pré – requis Réglementaire : L'état de répartition devient un justificatif produit par les ordonnateurs aux comptables publics (décret des PJ).

Description d'un mode opératoire

La PJ (facture), identifiée par un numéro unique (N° Siret selon le budget) est dupliquée pour chaque mandatement selon le budget ; de même pour l'état de répartition (PJ).

Sur chaque mandat le numéro de la PJ (facture) est indiquée et le numéro de la PJ (état de répartition) également. Dans ce cas, 2 PJ au minimum sont indiquées dans la référence pour chaque mandat de chaque budget concerné.

Si l'état de répartition est une pièce justificative (attestation de l'ordonnateur) faisant partie du décret des PJ, il peut au niveau réglementaire suffire à la vérification avec la PJ facture du mandat.

Le comptable ne vérifie pas que tous les mandats soient émis mais il vérifie :

- le montant du mandat : concordance du montant de la facture (PJ) avec le montant de l'état de répartition (PJ) et le montant du mandat à viser (CHD)

Contrôle a posteriori et non exhaustif de la totalité des mandats émis par l'ordonnateur.

Référence : **D1**

Domaine : **Dépense**

Titre : **Mandats complémentaires facture multi-budget**

Annexes : *N/A*

Autre solution possible :

Paiement sur un seul budget de la totalité de la facture et en fin de période à définir (mensuel, trimestre semestre ou annuel) refacturation des sommes au budget concerné (émission de titre budget de mandatement et émission de mandat budget concerné).

L'instruction M21 en vigueur permet d'utiliser le compte 7087 « remboursement de frais par les CRPA » dans le budget principal et le compte 6286 « participation aux charges communes » dans les budgets annexes et inversement.

Cette solution peut être une possibilité pour les hôpitaux de petite taille ou les hôpitaux avec peu de factures multi- budgets.

Autre cas selon les services de liquidation de l'ordonnateur:

L'ordonnateur indique lors de la liquidation de la dépense sur l'état de répartition tous les numéros de mandats concernés des différents budgets.

Concernant le mode opératoire, le comptable vérifie ainsi :

- la concordance du montant de la facture (PJ) avec le montant de l'état de répartition (PJ) (récapitulation de tous les mandats)
- l'émission de tous les mandats des différents budgets concernés

Description PESV2

Précision concernant la référence de la PJ facture ou état de répartition :

La facture doit être dupliquée à l'appui des différents mandats avec un ID unique différent à chaque budget car une facture ne peut correspondre qu'à un domaine et à un budget collectivité.

L'IDunique contient le N° Siret qui est différent selon chacun des budgets.

Contrôles guichet	TRIPLET			Nature	Mode de règlement	DGP	Tiers	Références bancaires
	Type de Bord	Type de pce	Nature de pce					
	01	01-05 08-09	01-02 04-11	A valoriser	01,03,04 05,06,11	DGP à 0 (oui)	Cohérence du couplet	Conformité du bloc SEPA-RIB en fonction de la balise ModRegl
Contrôles	MDEP02			MDEP46	MDEP29 et 30	MDEP17, 19 et 20	MTIE01, 03, 04 et 10	MDEP31

Attention :

Type de pièce 09 marché : marché (essentiellement Marché à procédure adapté et sans RG,avance)
Donc en nature de pièce pas de 12,13 ou 14

Bloc objet : l'ordonnateur indique les références des mandats lorsqu'il les connaît à la liquidation (cf Autre cas)